

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2024

I - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 27 septembre 2024

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 27 septembre 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 27 septembre 2024.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	6
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	27
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/12/2024

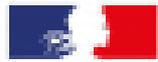
Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 27 septembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration des séances du :
 - o 19 avril 2024
 - o 24 mai 2024
 - o 21 juin 2024
 - o 5 juillet 2024

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à l'approbation du Budget rectificatif 2024
2. Délibération relative à l'approbation des tarifs
3. Délibération relative à la campagne d'emploi 2025 des enseignants et enseignants-chercheurs
4. Délibération relative à la campagne d'emploi 2025 des hospitalo-universitaires
5. Délibération relative au cadre de gestion des personnels contractuels BIATSS (hors projets) de l'Université d'Orléans

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

6. Point d'information relative à la nouvelle offre de formations proposée dans les UFR à la rentrée 2024
7. Délibération relative à la convention de Double Diplomation Master Histoire – Université de Jagellone à Cracovie (Pologne)
8. Délibération portant approbation de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université de Jagellonne à Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International
9. Délibération portant approbation de la Convention « École de Droit Français délocalisée » avec l'Université de Jagellone à Cracovie (Pologne)
10. Délibération relative à l'ouverture de la licence professionnelles Guide conférencier au centre d'études supérieurs de Châteauroux
11. Bilan des subventions FSDIE accordées aux projets associatifs étudiants au titre de l'année 2023-2024
12. Délibération relative au bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2023

AFFAIRES GÉNÉRALES

13. Délibération portant déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 ORLÉANS, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre-Val de Loire (INSPE CVL)

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
EL MAJRESSI Nawelle	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
GLOMBARD Jérémy	Présent	
<i>OVIZE Noémie</i>		
LOHEST Natacha	Excusée	Mme RAYMOND
<i>Siège vacant</i>		
RAYMOND Fleur	Présente	
<i>Siège vacant</i>		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
Siège vacant		
<i>Siège vacant</i>		
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BERTEINA-RABOIN Sabine	Excusée	M. BLOND
BLOND Éric	Présent	
CHAUMEIX Nabiha	Excusée	Mme MATHIEU
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	M. CLOISEAU
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Excusé	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aicha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
BURON Frédéric	Présent	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	M. HENRY
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Présent	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
COSNEAU Fanny	Présente	
ROIGNOT Amélie	Excusée	M. BOCHE
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	Mme BELLANDO
GAIL France Aimée	Présente	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Excusé	Mme DESTANDAU
LABADIE Nadia		
MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Excusée	M. MONTILLOT
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 18

Nombre de procurations : 9

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
M. MOAL, Vice-Président Vie des campus
Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration
M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

M. BOUVIER, Agent Comptable
M. FATOUX, Directeur du patrimoine
Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines
Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h07. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Le Président remercie les administrateurs pour leur présence à ce premier conseil d'administration de l'année universitaire, malgré un ordre du jour assez chargé. Il informe qu'il devra quitter la séance en fin de matinée et rappelle que, conformément aux nouveaux statuts, la Vice-présidente du Conseil d'Administration est habilitée à le remplacer, une disposition qui pourrait être appliquée aujourd'hui. Le Président explique qu'il doit accueillir M. Omelchenko Vadym Volodymyrovych, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire d'Ukraine en France. Ce dernier interviendra l'après-midi lors d'une conférence consacrée aux perspectives pour l'Ukraine après la guerre. Il rappelle que cette séance plénière sera suivie des séances restreintes, réservées aux enseignants-chercheurs.

Le Président aborde ensuite quelques aspects techniques liés à l'installation d'un nouveau matériel dans le salon des Présidents. Il invite chaque administrateur à activer son micro avant de prendre la parole, ces derniers étant désormais équipés d'un système d'enregistrement. Il précise qu'il est possible d'avoir jusqu'à trois micros allumés simultanément, ce qui contribuera à fluidifier les débats.

Le Président conclut en faisant une synthèse des changements survenus parmi les élus du Conseil d'administration et souhaitant la bienvenue. Il rappelle que leurs mandats couvrent sur la période restante.

Concernant les représentants des usagers :

- M. GLOMBARD Jérémy, auparavant suppléant de Mme LECLERC Anna sur la liste « Ô campus et tes associations », est appelé à siéger en tant que titulaire.
- Mme OVIZE Noémie est appelée à siéger en tant que suppléante de M. GLOMBARD pour la liste « Ô campus et tes associations ».
- Mme RAYMOND Fleur, auparavant suppléante de M. AUTISSIER Nicolas sur la liste « Ô campus et tes associations », est appelée à siéger en tant que titulaire.
- La liste « Ô campus et tes associations » étant épuisée, deux sièges de suppléants sont désormais vacants.
- Mme EL MAJRESSI Nawelle, suivante de la liste « UNEF et associations étudiantes » est appelée à siéger en tant que titulaire, en remplacement de Mme HAMADA Moïnaechea.
- La liste « UNI : On agit, tu réussis ! » étant épuisée, un siège de titulaire et un siège de suppléant sont désormais vacants.
- La liste « Rallions nos idées pour notre université ! » étant épuisée, un siège de titulaire et un siège de suppléant sont désormais vacants.

Concernant les représentants des professeurs d'université et personnels assimilés :

- Mme BERTEINA-RABOIN Sabine suivante sur la liste « TOUS UNIV ORLEANS » est appelée à siéger en remplacement de M. TOUMI Hechmi.
- Mme CHAUMEIX Nabihha suivante sur la liste « Une ambition partagée pour notre université » est appelée à siéger en remplacement de M. BRUAND Ary.

Concernant les représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés :

- M. BURON Frédéric suivant sur la liste « Une ambition partagée pour notre université » est appelé à siéger en remplacement de Mme LEGOY Corinne.

Le Président rappelle que la dernière séance de ce mandat est programmée le 13 décembre 2024. Il invite les administrateurs à réserver cette date qui permettra de traiter de nombreux sujets, le Conseil d'Administration ne pouvant à nouveau se réunir qu'en février 2025. Cette journée de travail sera également l'occasion de partager un repas offert par l'établissement en remerciement de l'engagement des administrateurs tout au long de leur mandat.

Plateforme mutualisée de gestion :

Une dépêche de l'AEF, datée de juillet 2024, a confirmé que l'Université d'Orléans faisait partie des 6 sites pilotes sélectionnés pour l'expérimentation des plateformes mutualisées de gestion entre les organismes de recherche et les universités. Cette initiative a été lancée en collaboration avec l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).

L'Université d'Orléans mène actuellement cette expérimentation en partenariat avec le CNRS, tandis que l'INSERM, qui ne dispose pour l'instant que d'une seule équipe sur place, rejoindra progressivement le projet. Ce travail est supervisé par la Directrice Générale des Services, et une première réunion de travail a déjà eu lieu. Le Président précise que cette démarche offrira aux laboratoires à la fois un accompagnement direct et une analyse approfondie de nos processus de gestion.

Mission de l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et de l'Inspection générale des Affaires Sociales (IGAS) :

Le Président rappelle que la Ministre du travail de la santé et des solidarités, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministre délégué en charge de la santé et de la prévention avaient lancé une mission sur l'ouverture d'un second cycle des études médicales au sein de l'université d'Orléans avant la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Deux inspecteurs ont été nommés fin juillet 2024 pour rédiger un rapport sur le deuxième cycle des études de médecine, avec une échéance initiale fixée à fin août 2024. En raison des récents événements politiques, la finalisation du rapport a toutefois été reportée à septembre 2024. Actuellement en phase de relecture, le rapport devrait être publié dans les plus brefs délais. Ce rapport revêt une importance cruciale pour l'Université d'Orléans, car il mettra en lumière les ressources nécessaires à la poursuite du développement de la faculté de médecine. Les inspecteurs ont d'ores et déjà salué la rapidité avec laquelle le travail a été accompli. L'un d'eux, ayant déjà participé à la mission Castex, a pu constater les progrès réalisés depuis.

Convention avec l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP) :

L'Université d'Orléans et l'ESTP ont signé le 26 août 2024, une convention de partenariat visant à renforcer et développer les collaborations entre les deux institutions. Cette convention établit un cadre général destiné à encourager des projets communs dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de la vie étudiante. Bien que ce partenariat concerne principalement l'école Polytech, la direction de l'ESTP a clairement exprimé son intérêt pour d'autres thématiques.

Convention avec La Poste :

Le Président annonce la signature d'une convention avec La Poste, portant sur le mécénat de compétences en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Il indique également que les Directeurs de composante ont bien été informés de cette convention, ainsi que de l'autre partenariat en cours. Certains d'entre eux sont d'ailleurs déjà très impliqués dans ces dossiers.

Direction Générale des Services :

Le Président annonce le recrutement d'un directeur général des services adjoint aux ressources (ressources humaines, affaires financières, patrimoine), qui prendra ses fonctions le 1er novembre 2024. M. Jérôme GASPARD occupait précédemment le poste de directeur général des services pour la collectivité de Pithiviers.

Le Président profite de cette annonce pour signaler que l'Université d'Orléans a désormais réussi à inverser la tendance des recrutements avec un solde positif entre les départs et les entrées de +30.

Mettant en avant la réforme récente des grilles salariales et des primes, il espère que cette situation va perdurer.

Rentrée universitaire 2024-2025 :

Le Président fait état d'une rentrée étonnamment calme cette année, malgré quelques tensions ponctuelles au sein de l'UFR LLSH. Ce constat reflète le bon fonctionnement du système d'inscriptions à distance.

Concernant les effectifs, une légère baisse de 0,6 % est observée (à confirmer d'ici le 15 janvier 2025), ce qui est relativement positif comparé à la tendance nationale à la baisse, principalement due à des raisons démographiques. Le Président note toutefois une diminution marquée des effectifs dans certaines UFR, tandis qu'une hausse est observée dans les IUT, notamment à l'IUT de Chartres, qui connaît une très forte progression. Polytech enregistre une augmentation en première année, mais une baisse en deuxième année. Malgré les inquiétudes suscitées par les réformes, les effectifs de l'INSPE restent finalement stables.

Budget Initial 2025 :

Le Président indique qu'aucune information n'a été communiquée à ce jour par le Ministère pour permettre aux établissements de préparer leur budget. La commission des moyens de France Universités a tenté d'évaluer l'impact du Décret n° 2024-777 du 8 juillet 2024 portant modification de la répartition du produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) publié en juillet 2024 sans consultation de France Universités. Ce Décret modifie la répartition de la CVEC entre les établissements publics et privés et prévoit une augmentation de la part pour les établissements privés, ce qui affectera inévitablement les établissements publics. Les estimations des pertes varient selon les partenaires, mais il semble réaliste, à effectifs constants, de s'attendre à une baisse entre 6 et 10%.

Le Président rappelle que la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) prévoyait une augmentation de 500 millions d'euros. Si le budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche reste inchangé, aucun financement supplémentaire ne sera cependant attribué, ce qui constitue un défi majeur. La situation devient particulièrement préoccupante. Pour maintenir la trajectoire budgétaire en matière de masse salariale, France Universités anticipe la suppression des futures Chaires de Professeur Junior (CPJ) ainsi qu'une réduction des budgets alloués à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), ce qui devrait entraîner une baisse du nombre de projets financés par cette dernière.

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) :

Le Président confirme que l'Université d'Orléans a bien reçu 50 % des 3,4 millions d'euros accordés, contre les 4,3 millions initialement demandés. L'université devra donc s'adapter à cet écart. Le texte validé par le du Ministère est toujours attendu et sera présenté aux administrateurs dès qu'il sera disponible.

Le Président ajoute que le Ministère a mis en place un nouveau dispositif, incluant un système de malus appliqué sur les 50% restants à verser. Si les indicateurs ne sont pas atteints, cela entraînera une réduction du montant du solde qui devait être perçu.

Le Président annonce l'arrivée, le 23 septembre 2024, du séquenceur à haut débit (laboratoire LI²RSO) sur lequel les administrateurs s'étaient prononcé il y a quelques temps.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du 19 avril 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT souhaite que soient apportées deux corrections :

La première concerne la page 8 sur l'achat du séquenceur où il est proposé la correction suivante : « M. MONTILLOT remercie le Président ainsi que Mme AVETTAND-FENOEL et M. CARBONNELLE pour cette présentation qui permet à la fois de synthétiser la fermeture de la Fondation et le financement du projet de séquenceur à haut débit. La Métropole co-finance le projet. »

La seconde correction concerne la page 9 où il est proposé la correction suivante : « Dès que la question de la fermeture de la Fondation a été abordée, il est apparu évident que cette clôture devait contribuer à l'investissement du séquenceur et ainsi permettre de faire avancer les travaux de recherche. Cela apportera des avantages en termes d'attractivité pour le territoire et pour l'Université d'Orléans, ainsi que des bénéfices pour la recherche nationale. Au-delà de la clôture de la Fondation, soutenue par la Ville d'Orléans, la Métropole et appuyée par le Département, M. MONTILLOT confirme leur pleine disposition à contribuer financièrement à l'achat du séquenceur. »

Le Président soumet le procès-verbal du 19 avril 2024 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 19 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

- Approbation du Procès-Verbal du 24 mai 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 24 mai 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 24 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

- Approbation du Procès-Verbal du 21 juin 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 21 juin 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 19 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

- Approbation du Procès-Verbal du 5 juillet 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 5 juillet 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 5 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à l'approbation du Budget rectificatif 2024

Le Président invite Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières et M. BOUVET, Agent Comptable, à présenter le projet de budget rectificatif 2024.

Le Président rappelle que la Vice-présidente aux moyens a quitté ses fonctions. Mme LETORT a, bien évidemment, contribué au démarrage des travaux, et le budget a été finalisé en son absence. Le Président souligne qu'en cette période électorale et en raison de règles de calcul complexes, les membres de l'équipe de gouvernance doivent tous reprendre leurs cours. Ils doivent donc cumuler ces deux activités durant les mois à venir, ce qui représente une charge conséquente. C'est pourquoi certains ont choisi de mettre fin à leur mandat de manière anticipée.

Concernant ce budget rectificatif, la notification intermédiaire a été reçue en juillet, mais elle laisse subsister une incertitude quant à la clôture du budget 2024. Le budget a donc été élaboré sur la base de plusieurs hypothèses. La première hypothèse repose sur l'idée d'une notification définitive qui correspondrait à la notification intermédiaire. Le budget a, par ailleurs, été conçu en tenant compte du maintien des montants prévus pour la médecine, tels qu'indiqués dans la notification d'origine. Un travail considérable a également été réalisé sur les dépenses et les recettes. Le Président appelle à faire preuve de prudence quant au volume des dépenses estimé pour le budget 2025. Le Président ajoute que cette présentation permettra, par ailleurs, d'ajouter des points d'analyse très intéressants, qui contribueront à enrichir le débat.

La présentation est jointe en annexe.

Plusieurs interventions ponctuent cette présentation.

Concernant les mesures dites « Guérini », le Président confirme qu'elles ne s'appliquent pas aux personnels contractuels. Etant donné que la politique du Ministère vise à accroître le nombre de contractuels au détriment des titulaires, il serait cependant logique que le Ministère compense ces mesures pour les personnels contractuels.

Le Président précise que les écarts entre le prévisionnel et le réalisé ne représentent pas un manque à gagner. Ils limitent la capacité d'autofinancement que l'université doit dégager pour mener à bien ses projets : il est essentiel de ne pas utiliser la trésorerie pour faire face à l'augmentation des frais de fonctionnement, par exemple, car cela risquerait de compromettre les projets. Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les masses budgétaires afin de maintenir cette capacité d'autofinancement et de réaliser les objectifs fixés.

À la lecture du projet de décret de modernisation du régime financier des Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), Mme RAMBERT souligne que le niveau final de trésorerie est actuellement de 136 jours, un indicateur supérieur au seuil d'alerte fixé à 30 jours pour les crédits de paiement. Le niveau final de fonds de roulement hors investissement est de 63 jours, alors que le seuil est de 15 jours. Pour information, si l'on ramène ce niveau de fonds de roulement en intégrant l'ensemble des projets gagés, on obtient un niveau de 30 jours, ce qui démontre une baisse rapide. Elle précise, par ailleurs, que le ratio « Dizambourg », à 77 %, est inférieur au seuil d'alerte de 83 %.

Concernant ces éléments, le Président ajoute que ce Décret n'est pas encore publié et souhaite partager sa propre analyse avec les administrateurs. Le ratio « Dizambourg », qui représente la masse salariale par rapport aux charges encaissables, a connu une évolution : le seuil d'alerte était fixé à 80 % auparavant, puis à 82 % en 2016, et il a été porté maintenant à 83 %. Si l'on atteint ce nouveau seuil, la situation sera encore plus préoccupante qu'en 2016. Pourquoi, alors, publier un Décret qui modifie à ce point ces valeurs alors que la moitié des universités pourraient se retrouver dans une situation financière encore plus critique qu'actuellement ?

En ce qui concerne le fonds de roulement, il s'élevait à 30 jours (l'équivalent d'un mois de salaire) et est désormais descendu à 15 jours. Il faudra donc, à ce stade, faire preuve de beaucoup de courage pour sortir de cette situation et il sera fondamental de garder à l'esprit l'histoire de l'établissement et de ne pas se laisser bernier par ce déplacement des seuils qui peuvent produire des situations dangereuses.

Mme BELLANDO suggère que les universités rédigent un courrier pour inciter le Ministère à remonter ces seuils, afin de fournir des arguments en faveur d'une réduction des financements accordés aux établissements qui se situent au-dessus de ces seuils.

Le Président appelle à rester très vigilant quant à ces seuils tout en confirmant que tout est envisageable à ce stade.

Le Président remercie Mme RAMBERT pour cette présentation extrêmement claire.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président souligne qu'à la lecture des indicateurs du Ministère, l'Université d'Orléans fait partie des établissements en bonne santé financière. Cela ne relève cependant pas du hasard, mais d'un travail soutenu. L'Université d'Orléans a, en effet, fait de nombreux efforts pour obtenir des financements dans le cadre de projets France 2030 (MINERVE, PUI, Ambition CVL, et plusieurs autres projets de recherche France 2030). À l'échelle régionale, l'université a réussi à capter près de 50 % des fonds totaux alloués. Il est, toutefois, important de rappeler que ces financements s'inscrivent dans une perspective de long terme et concernent des montants déjà affectés à des projets spécifiques. Le Président rappelle également l'exemple du COMP, pour lequel l'université a obtenu 3,4 millions d'euros sur trois ans, avec un versement initial de 1,7 million la première année. Il insiste sur la nécessité de faire preuve d'une grande prudence quant à ces montants et de maintenir une rigueur de gestion, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement.

M. MONTILLOT souhaite faire une remarque concernant le graphique présentant la répartition des recettes. Il note que les subventions publiques des collectivités territoriales représentent 27 % des ressources propres de l'université. Plus qu'une simple variable d'ajustement, M. MONTILLOT se réjouit de voir que la Région, la Métropole et le département contribuent de manière significative. En ce qui concerne le projet immobilier du campus Madeleine, M. MONTILLOT relève une différence entre les montants évoqués, à savoir 3,5 millions d'euros, alors que lors du DOB du 5 juillet il était question de 2,5 millions d'euros. Il souhaite donc comprendre cette variation.

Le Président confirme qu'il s'agit d'une révision à la hausse. À mesure que le projet progresse, les prévisions deviennent plus précises, justifiant ainsi cette augmentation. Il souligne également l'importance de tempérer l'enthousiasme de certains collègues afin d'assurer le succès du projet.

M. MONTILLOT exprime également sa surprise concernant l'évolution rapide des prévisions en seulement trois mois. Il signale, par ailleurs, que les travaux sur le bâtiment administratif ont débuté au début de l'été, avec une livraison prévue entre fin 2025 et janvier 2026. En ce qui concerne le bâtiment étudiant, qui comprendra six amphithéâtres au total, l'entreprise chargée des travaux sera retenue prochainement, avec un démarrage des travaux prévu en janvier 2025.

Le Président confirme qu'un déménagement en deux temps est envisagé. La première phase consisterait à déménager l'IAE, afin de libérer des bâtiments de formation pour la faculté de médecine. Cette étape serait suivie d'un autre déménagement ultérieur. Ce scénario semble actuellement le plus raisonnable pour permettre la montée en puissance de la faculté de médecine. Le choix s'est porté sur l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), car c'est la structure la plus adaptée à un déménagement vers le centre-ville, et celle qui présente le moins de contraintes logistiques en termes d'équipements.

S'exprimant au nom de la FSU, M. BOCHE souligne qu'il s'agit de la première fois au cours de ce mandat qu'un budget rectificatif sera voté avec un solde excédentaire. Alors que le budget initial avait été voté en déficit, on se retrouve désormais avec un excédent de 1,7 million d'euros, comparé au budget initial de -1 million. Il attend donc de voir le résultat définitif avec le compte financier, mais observe déjà une dynamique différente par rapport aux années précédentes. M. BOCHE souhaite obtenir des précisions sur deux points. Il s'interroge, tout d'abord, sur la différence entre les recettes et les dépenses présentées en page 4 pour le nouveau dispositif d'Accompagnement Vers l'Emploi et la Citoyenneté (AVEC) : les recettes s'élèvent à 245 000 euros, tandis que les dépenses sont de 231 000 euros. Concernant les recettes propres (qui totalisent 4,5 millions d'euros), il est, par ailleurs, indiqué un versement complémentaire du CFAU à hauteur de 3 millions, soit un montant exceptionnel. Il a, en revanche, été présentée une forte diminution des financements de l'État, avec une baisse de 2,5 millions d'euros par rapport à la prévision de recettes inscrite au budget initial pour le programme PRO3.

Concernant le CFA, le Président explique que le CFA procède, chaque fin d'année, à une régularisation, entraînant un reversement conséquent. Le montant est effectivement plus élevé cette année que d'habitude, avec un total de 2,8 millions d'euros, et s'explique par la forte augmentation du nombre d'apprentis et l'évolution des coûts des contrats. Le Président précise que ce reversement complémentaire du CFA a toujours été de l'ordre de quelques millions. Il souligne également que, grâce à des coûts de structure très bas, les recettes du CFA restent conséquentes.

En ce qui concerne le programme PRO3, Mme RAMBERT précise que l'écart de -2,471 millions d'euros s'explique par un décalage lié à l'exercice 2023. Ces fonds avaient déjà été encaissés en décembre 2023, alors que le budget initial avait déjà été établi. Il s'agit donc d'une simple écriture comptable.

Le Président soumet le budget rectificatif 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le budget rectificatif 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président exprime ses remerciements à l'ensemble des services qui ont contribué à la préparation de ce budget rectificatif.

2. Délibération relative à l'approbation des tarifs

Le Président invite Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières, à présenter le projet de tarifs 2024. Il ajoute que cette délibération est liée à l'ajout d'un tarif d'inscription à un colloque organisé par le laboratoire PRISME

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les tarifs 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs 2024 sont adoptés à l'unanimité.

3. Délibération relative à la campagne d'emploi 2025 des enseignants et enseignants-chercheurs

Le Président rappelle le travail mené depuis quelques années pour coordonner la campagne de recrutement des enseignants et celle des enseignants-chercheurs afin d'obtenir une vision globale et complète des besoins de l'établissement. Il précise que, comme lors des trois dernières années, tous les départs ont été remplacés par de nouveaux collègues même si certains recrutements sont toutefois restés infructueux malgré la publication des postes.

Concernant la campagne d'emplois hospitalo-universitaires, le Président explique qu'elle devrait normalement être gérée par la composante santé. En l'absence de cette composante, et de manière dérogatoire, il a été convenu avec le Ministère que cette campagne passe par le Conseil Académique, le Comité Social d'Administration, puis le Conseil d'Administration.

Le Président précise également que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'est pas le seul acteur concerné puisque le Ministère de la Santé est également impliqué, ce qui nécessite une approche différente. Cette approche se fait poste par poste, et les postes ne sont publiés que lorsque le candidat est identifié. C'est ensuite le Conseil National des Universités (CNU) qui arbitre après audition du candidat.

Les deux campagnes 2025 ont été présentées en Conseil des Directeurs de composantes, où elles ont été votées à l'unanimité, ainsi qu'au Conseil Académique, qui s'est également prononcé unanimement en faveur de ces campagnes. Le Comité Social d'Administration, quant à lui, a exprimé 4 abstentions.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter le projet de campagne d'emploi 2025 des enseignants et enseignants-chercheurs.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président exprime une vive inquiétude quant au nombre de postes ouverts en économie-gestion, car le nombre de candidats dans cette discipline continue de diminuer. Il craint que plusieurs de ces postes ne soient pas pourvus, ce qui représente un risque significatif pour l'université. Il ajoute que le Rectorat fait face aux mêmes tensions dans ces disciplines, ce qui accentue les difficultés de recrutement d'enseignants. Cette situation pourrait, en effet, entraîner des refus de détachement de la part du rectorat pour ces enseignants du secondaire souhaitant intégrer l'enseignement supérieur, aggravant ainsi les problèmes dans ces disciplines pour l'Université d'Orléans.

Le Président évoque également une différence entre les entrées et les sorties présentées. Cette différence est liée au fait que l'IUT de Chartres a choisi de reculer le recrutement d'un poste en sciences de l'ingénieur afin de poursuivre ses réflexions sur l'organisation du département concerné.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. NEDJAI revient sur les difficultés rencontrées en économie et gestion, précisant qu'il a récemment reçu un courriel l'informant qu'aucun collègue n'a été trouvé pour assurer les enseignements dans les six groupes de la filière Langues Etrangères Appliquées (LEA). Cette situation pose un problème majeur pour la continuité pédagogique. Il évoque également la réunion de classement du 16 mai dernier qui a généré de vives tensions au sein de l'équipe, contraignant le directeur à prendre des décisions difficiles.

Le Président remercie M. NEDJAI pour avoir pris les décisions difficiles dans un contexte tendu. Il reconnaît que la fonction de directeur comporte des responsabilités délicates et souligne l'importance d'assumer les choix effectués, même dans des situations compliquées.

Le Président exprime des difficultés similaires en matière de recrutement pour les postes d'anglais, tout en appuyant la situation particulièrement préoccupante en économie-gestion. Le Président avance l'hypothèse que les établissements privés, avec leurs pratiques de rémunération plus attractives, dérèglent le marché, attirant ainsi le vivier de candidats potentiels, ce qui complique encore davantage les efforts de l'université pour pourvoir ces postes.

Mme BELLANDO explique que les établissements privés cherchent effectivement à capter le crédit d'impôt recherche en recrutant des chercheurs avec des dossiers solides et en offrant des primes conséquentes pour la publication. Bien que cela ait un impact sur le recrutement, elle précise que ces établissements n'ont pas encore complètement gagné la bataille de l'attractivité.

Le Président suggère de vérifier cette hypothèse, tout en supposant également que les difficultés actuelles pourraient être amplifiées par des départs massifs à la retraite dans la discipline, ce qui aggraverait encore le manque de candidats disponibles.

Mme FONTE pose une question concernant la finalité d'un poste.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit plus de remplacer chaque poste à l'identique, tout en précisant que des discussions sont faites avec les directeurs de composantes et de laboratoires afin de répondre de manière optimale aux besoins prioritaires.

La Présidente du Conseil Académique ajoute qu'un état des lieux des départs est effectué au sein des composantes, permettant ainsi d'ouvrir un nombre équivalent de postes. Les composantes et les laboratoires établissent alors leurs priorités. Concernant le poste en question, elle confirme qu'il faisait bien partie des priorités identifiées, mais qu'il était prévu pour l'année universitaire 2026-2027, et non pour 2025-2026.

M. CLOISEAU demande pourquoi les postes ouverts en vertu de l'article 26.2 ont été comptabilisés dans les postes alloués.

Le Président explique qu'il s'agit d'une politique générale de l'établissement. Il rappelle que l'université a souhaité accompagner les enseignants pour leur permettre de devenir enseignants-chercheurs de manière parallèle à la mise en place du repyramidage des enseignants-chercheurs. Cette démarche vise à offrir des perspectives de carrière à ceux qui pratiquent la recherche et souhaitent évoluer. Il précise cependant que cela n'exclut pas la possibilité d'accueillir des candidats extérieurs, étant donné qu'il s'agit d'un concours. Le Président souligne également que l'Université d'Orléans présente un léger déséquilibre entre enseignants et enseignants-chercheurs par rapport à d'autres établissements. Cette approche permet donc de rétablir un équilibre plus traditionnel.

La Présidente du Conseil Académique ajoute que ce n'est pas un simple repyramidage mais un concours national. Si un collègue pressenti n'est pas retenu, il conserve son poste actuel. Si le poste est pourvu par ce candidat, le poste qu'il libérera sera ouvert dans la composante concernée à la campagne suivante. Cette approche s'inscrit donc dans une logique pluriannuelle en concertation avec les composantes.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet la campagne d'emploi 2025 des enseignants et enseignants-chercheurs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	10
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la campagne d'emploi 2025 des enseignants et enseignants-chercheurs est adoptée à l'unanimité.

Le Président explique qu'il s'agissait de la dernière campagne enseignants et enseignants-chercheurs de la Présidente du Conseil Académique ce qui suscite des applaudissements de la part des administrateurs.

La Présidente du Conseil Académique saisit l'occasion pour exprimer ses remerciements envers les directeurs de composantes, les directeurs de laboratoires, ainsi que le service des Ressources Humaines, qui ont tous joué un rôle crucial dans cette préparation.

4. Délibération relative à la campagne d'emploi 2025 des hospitalo-universitaires

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique et Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines, à présenter le projet de campagne d'emploi 2025 des enseignants hospitalo-universitaires.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président informe les membres que la réunion de révision des effectifs, initialement prévue en septembre, est reportée au 17 octobre 2024. Il précise qu'il n'est pas du tout certain que tous les postes proposés seront acceptés. Il évoque également la situation particulière de l'Université d'Orléans, qui bénéficie d'un droit de tirage de 25 postes hospitalo-universitaires, un droit qui n'a pas encore été entièrement utilisé et ne devrait *a priori* pas être remis en question suite au changement de gouvernement.

M. MONTILLOT s'interroge sur la possibilité, grâce aux campagnes 2024 et 2025, qui porteraient sur environ 50 postes hospitalo-universitaires, que l'Université d'Orléans puisse atteindre le statut de faculté de plein exercice d'ici septembre 2025.

Le Président répond que la création d'une faculté de plein exercice ne dépend pas du nombre de personnes, mais de la décision du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans (qui détient déjà la compétence santé). La difficulté, selon lui, n'est pas d'ordre juridique mais plutôt technique et politique. Il faut, en effet, organiser la structure et la faire accepter par les collègues, notamment ceux de Tours, car une transition trop rapide pourrait être mal perçue.

Le Président attend également le rapport de l'IGESER, mais il estime que la véritable question réside dans la définition de la nature de la faculté : une faculté de médecine ou une faculté de santé, ce qui mérite une réflexion approfondie.

Concernant la temporalité de la création de la faculté, le Président rappelle qu'il a toujours envisagé une mise en place pour septembre 2025, car cette date coïncide avec le début du deuxième cycle en santé. Il exprime son scepticisme face à l'idée d'une création en 2027, jugée trop éloignée. Les discussions avec l'IGAS-IGESER suggèrent que 2025 est un délai raisonnable, mais que l'attente jusqu'en 2027 serait trop longue. Selon les retours du rapport de l'IGAS-IGESER, un vote pour la création de la faculté pourrait donc avoir lieu au printemps 2025, en tenant compte du calendrier des élections au sein de l'université.

Le Président soumet la campagne d'emploi 2025 des enseignants hospitalo-universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	10
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la campagne d'emploi 2025 des enseignants hospitalo-universitaires est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération relative au cadre de gestion des personnels contractuels BIATSS (hors projets) de l'Université d'Orléans

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter le projet de cadre de gestion des personnels contractuels BIATSS (hors projets) de l'Université d'Orléans.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie les organisations syndicales qui ont participé aux réflexions et à la construction des propositions.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. THANY soulève une problématique importante concernant les recrutements au sein du département de biologie, en particulier en ce qui concerne les Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER). Il suggère d'analyser plus en profondeur l'âge moyen des ATER au moment de leur recrutement. Ce constat est d'autant plus pertinent qu'il soulève une contradiction notable : les étudiants en thèse sont mieux rémunérés que les ATER. M. THANY met en lumière un phénomène curieux où, face à la difficulté de recruter des candidats qualifiés, certains départements ou laboratoires procèdent à des classements pas nécessairement optimaux. Cette approche peut toutefois avoir des répercussions négatives sur la qualité de la recherche et de l'enseignement, car elle entraîne des recrutements moins qualitatifs qui ne répondent pas pleinement aux besoins des laboratoires et des départements.

Le Président répond à la question soulevée par M. THANY en soulignant que la situation des ATER et des doctorants a été prise en compte dans les travaux récents menés par la Présidente du Conseil Académique, notamment concernant le recrutement des enseignants-chercheurs contractuels. Il précise que l'augmentation des rémunérations des doctorants par le Ministère, bien qu'étant une mesure positive pour ces derniers, a en fait créé un déséquilibre.

Cette augmentation a, en effet, permis d'aligner leurs rémunérations avec celles des ATER, ce qui peut rendre les postes d'ATER moins attractifs, compte tenu de leur rôle plus large et de la charge d'enseignement et de recherche qu'ils doivent assumer.

Le Président met également en lumière un autre aspect de cette problématique : si des ajustements n'avaient pas été réalisés concernant les rémunérations des maîtres de conférences, plus particulièrement l'accélération de la montée d'échelon, les doctorants auraient fini par dépasser les grilles salariales des maîtres de conférences, accentuant encore les déséquilibres entre les différents statuts et rôles dans l'université.

La Présidente du Conseil Académique confirme que, si la tendance actuelle se poursuit, les doctorants sous contrat doctoral classique pourraient être mieux payés que les ATER et ceci dès 2026. Ce constat est d'autant plus problématique que les ATER assument une charge d'enseignement considérable, en particulier dans les disciplines scientifiques, où ils ont souvent des TP sans avoir la compensation des heures de travaux pratiques (TP) en heures de travaux dirigés (TD). Elle souligne que cette situation appelle à une révision de cette compensation. C'est dans ce contexte que, lors des discussions sur le statut d'enseignant-chercheur contractuel, l'objectif n'était absolument pas de précariser, mais plutôt de répondre à un besoin avec une rémunération plus attractive et une compensation entre les heures de TP et de TD. Cette démarche permettrait également de garantir qu'il y ait une activité de recherche, ce qui contribuerait à consolider leur dossier. Il est désormais essentiel pour l'établissement de s'approprier pleinement ce dispositif. Cette année, cinq demandes de recrutement d'enseignants-chercheurs contractuels ont été soumises en lieu et place de postes d'ATER.

M. THANY estime que cette situation ne peut pas perdurer et souligne l'importance de bien diffuser cette information concernant le nouveau statut d'enseignant-chercheur contractuel auprès des collègues enseignants. Il insiste également sur le fait que les ATER doivent continuer à exercer des activités à la fois d'enseignement et de recherche, conformément à leur mission initiale.

M. NEDJAI remercie pour le travail accompli et salue l'initiative. Il évoque ensuite la situation de plusieurs collègues de son UFR.

Le Président intervient alors pour rappeler à M. NEDJAI que les questions individuelles ne doivent pas être abordées en séance plénière. Il précise que chaque dossier a son instance et son lieu de discussion appropriés, et que le Conseil d'Administration n'est pas l'endroit pour traiter ces cas particuliers mais de la politique de l'établissement. Il invite M. NEDJAI à réitérer ces demandes lors d'un prochain conseil des directeurs de composantes.

M. REY exprime son mécontentement face aux disparités entre les statuts des personnes recrutées, bien qu'il reconnaisse que ces pratiques découlent du code général de la fonction publique et ne soient pas directement comparables à celles du secteur privé. Il juge ces différences scandaleuses et affirme que si des entreprises privées géraient leurs ressources humaines de manière similaire, elles rencontreraient également des difficultés de recrutement. Il soulève la question de la possibilité de mettre en place une politique RH efficace dans de telles conditions.

Le Président reconnaît en grande partie ce constat et précise qu'une amélioration a néanmoins été apportée. Il note que, bien que ce cadre ne soit pas parfait, il représente un progrès par rapport à la situation actuelle puisqu'il permet de proposer une perspective de stabilisation avec la possibilité de passer en CDI, avant la fin des 6 années de CDD. Le Président souligne que ceci constitue une avancée même si elle reste insuffisante.

M. BOCHE rappelle que la FSU avait, depuis plusieurs années, demandé une révision des conditions de recrutement, notamment en ce qui concerne l'amélioration des propositions de CDD, pour qu'ils dépassent une durée d'un an, ainsi que pour harmoniser les pratiques au sein de l'université. Il note que certaines personnes reçoivent des CDI dès leur arrivée, d'autres des CDD de trois ans, mais que la majorité se voient proposer des CDD d'un an.

La FSU avait donc réclamé une procédure écrite pour clarifier ces pratiques, et se réjouit de voir cette révision enfin arriver. M. BOCHE précise que la FSU s'est abstenue lors du vote en Comité Social d'Administration (CSA) en raison des doutes persistants parmi les collègues quant à la garantie d'une égalité de traitement entre les différentes composantes et services de l'université. La FSU craint que cette réforme ne conduise à davantage de conflits potentiels entre collègue et sera donc très attentive à la mise en œuvre du dispositif et aux chiffres qui en découleront. Précisant être en opposition avec le Président de l'Université sur ce sujet, M. BOCHE rappelle également que, selon la loi, chaque support au sein de la fonction publique a vocation à être prioritairement occupé par un fonctionnaire d'État. Il souligne que l'objectif final du processus de déprécarisation ne doit pas simplement être la cédésisation, mais l'ouverture de concours pour permettre aux jeunes et aux contractuels de devenir fonctionnaires, ce qui devrait être la finalité de la réforme.

Le Président insiste sur le fait qu'il n'est pas opposé à l'ouverture de postes par concours, mais il observe que de plus en plus de métiers peinent à recruter. Il signale que les attentes des nouvelles générations ne sont plus les mêmes, et que le CDI répond souvent mieux à ces attentes, même si cela ne s'applique pas à tous les métiers. Au-delà des questions d'attractivité, le Président fait également remarquer que cela entraîne également un important turn-over au sein des services pour les postes non pourvus par concours. Fidéliser les CDD au-delà de trois ans permet ainsi de stabiliser certaines situations et de rendre le rythme de travail plus apaisé. Le Président rappelle également qu'il y a eu un cas où l'université s'est vue refuser le nombre de postes ouverts au concours par le rectorat. Il insiste donc sur la nécessité de distinguer la politique souhaitée par l'établissement de celle qu'il est effectivement capable de mettre en œuvre, tout en réaffirmant que l'université s'efforce chaque année d'ouvrir un maximum de postes par concours.

La Présidente du Conseil académique confirme l'attachement de la gouvernance au recrutement de personnels titulaires. Ceci n'a pas toujours été possible, d'où la nécessité de recruter des CDD dans certains cas. Concernant les éventuelles disparités de traitement entre composantes, services et laboratoires, elle assure que la direction des ressources humaines sera attentive à un traitement équitable. Un calendrier de cédésisation sera proposé lors de la campagne d'emplois, accompagné d'une discussion ouverte au sein du Comité Social d'Administration et du Conseil d'Administration. Toutes les propositions seront présentées de manière transparente pour garantir une gestion équitable et un suivi rigoureux.

Mme MORET rappelle que le rôle des ressources humaines est de garantir l'harmonisation des pratiques, d'être en veille et d'assurer un traitement équitable au sein de l'établissement. Elle confirme que la direction est à l'écoute des remontées des agents et partenaires sociaux en cas de mauvaise compréhension des dispositifs mis en œuvre. Pour renforcer cette approche, il est essentiel d'animer un réseau de correspondants RH au sein des différentes composantes et de collaborer étroitement avec les managers de proximité. Cela permettra non seulement de mieux expliquer et comprendre les dispositifs, mais aussi de veiller à ce qu'ils soient appliqués de manière uniforme et transparente.

M. ALLEAUME confirme que l'UNSA-SNPTES a activement participé aux travaux et s'est montré très satisfait de la manière dont ils ont été organisés. Il souligne que de nombreux éléments d'information ont été transmis et que les recommandations et avis proposés par l'organisation syndicale ont été pris en compte. L'UNSA-SNPTES est prêt à continuer à contribuer aux prochains travaux concernant les contractuels sur projet. M. ALLEAUME fait toutefois part des nombreuses questions qui subsistent autour des Branches d'Activité Professionnelle (BAP) qui sont ou non ouvertes aux concours.

Le Président confirme que le travail va effectivement se poursuivre.

Le Président soumet le cadre de gestion des personnels contractuels BIATSS (hors projets) de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	10
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le cadre de gestion des personnels contractuels BIATSS (hors projets) de l'Université d'Orléans est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie la Présidente du Conseil Académique ainsi que la Direction des Ressources Humaines pour le travail accompli sur un dossier complexe.

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

6. Point d'information relative à la nouvelle offre de formations proposée dans les UFR à la rentrée 2024

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de nouvelle offre de formations proposée dans les UFR à la rentrée 2024.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président remercie M. RINGUEDE pour cette présentation soulignant une certaine complexité de l'offre de formation à mettre en rapport avec l'image de chacune de nos composantes.

Mme PARET salue le travail énorme de rédaction des maquettes et une forte implication qu'elle a vécu au niveau des STAPS. Elle souligne l'harmonisation réussie entre les souhaits pédagogiques des enseignants et les perspectives professionnelles des étudiants, aboutissant à une structure cohérente et efficace. Elle remercie tout particulièrement M. RINGUEDE pour son rôle exemplaire de coordination dans ce projet.

7. Délibération relative à la convention de Double Diplomation Master Histoire – Université de Jagellone à Cracovie (Pologne)

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de convention de Double Diplomation Master Histoire – Université de Jagellone à Cracovie (Pologne).

Mme RAYMOND fait remarquer une erreur concernant le total des ECTS dans l'annexe 1, page 1.

M. RINGUEDE remercie Mme RAYMOND pour son attention et confirme qu'une correction sera apportée au document afin de rectifier cette erreur.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet la convention de Double Diplomation Master Histoire – Université de Jagellone à Cracovie (Pologne) ainsi corrigée au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	10
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la convention de Double Diplomation Master Histoire – Université de Jagellone à Cracovie (Pologne) est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération portant approbation de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université de Jagellonne à Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International

Le Président invite Mme ABRIOUX, à présenter le projet de convention d'application à l'accord-cadre avec l'université de Jagellonne à Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université de Jagellonne à Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	9
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université de Jagellonne à Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération portant approbation de la Convention « École de Droit Français délocalisée » avec l'Université de Jagellone à Cracovie (Pologne)

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de convention « École de Droit Français délocalisée » avec l'Université de Jagellone à Cracovie (Pologne).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la convention « École de Droit Français délocalisée » avec l'Université de Jagellone à Cracovie (Pologne) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	9
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la convention « École de Droit Français délocalisée » avec l'Université de Jagellone à Cracovie (Pologne) est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération relative à l'ouverture de la licence professionnelles Guide conférencier au centre d'études supérieures de Châteauroux

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet d'ouverture de la licence professionnelles Guide conférencier au centre d'études supérieures de Châteauroux.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet l'ouverture de la licence professionnelles Guide conférencier au centre d'études supérieures de Châteauroux au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	9
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'ouverture de la licence professionnelles Guide conférencier au centre d'études supérieures de Châteauroux est adoptée à l'unanimité.

11. Bilan des subventions FSDIE accordées aux projets associatifs étudiants au titre de l'année 2023-2024

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire, à présenter le Bilan des subventions FSDIE accordées aux projets associatifs étudiants au titre de l'année 2023-2024.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président propose de continuer l'étude des points de l'ordre du jour.

Le Président, devant partir à 12h40, remercie la Vice-présidente du Conseil d'Administration de bien vouloir assurer la présidence pour le reste de la séance.

12. Délibération relative au bilan des actions financières financées par la CVEC au titre de l'année 2023

La Vice-présidente du Conseil d'Administration invite M. MOAL, Vice-président Vie des campus, à présenter le bilan des actions financières financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) au titre de l'année 2023.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, la Vice-présidente du Conseil d'Administration s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE souhaite faire plusieurs remarques autour de l'utilisation de la CVEC.

Il rappelle que, selon le Décret de 2022 sur l'engagement étudiant, 15 % de la CVEC doivent être alloués aux dépenses de santé, et 30 % doivent être consacrés aux projets associatifs étudiants ainsi qu'aux aides sociales directes. Aussi, si l'université respecte bien la règle pour les dépenses de santé, elle est loin d'atteindre les objectifs concernant les associations étudiantes et les aides aux étudiants en difficulté. Sur un budget de 1 135 000 euros, seulement 148 000 euros ont, en effet, été attribués au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), alors qu'il aurait fallu consacrer 238 395 euros selon les pourcentages fixés. Cette différence de 80 000 euros interpelle d'autant plus que la CVEC est financée par les étudiants non boursiers, et l'une de ses logiques est de restituer cet argent pour améliorer la vie des campus. M. BOCHE relève également que seulement 48 000 euros ont été utilisés pour des aides directes aux étudiants, alors que ce montant devrait atteindre 102 000 euros. Ainsi, si l'établissement n'est pas en mesure de dépenser toutes ces aides sociales financières (en raison notamment de l'absence d'assistantes sociales en nombre suffisant), la FSU propose d'opter pour un transfert partiel ou total de ces crédits sur les fonds des aides sociales qui sont gérés par les CROUS. Ce transfert serait conditionné à une représentation de l'université dans les commissions d'attribution de ces aides, ce qui était le cas avant 2018 et l'instauration de la CVEC dans les établissements. Il ne leur semble pas normal, vu les conditions de grande précarité des étudiants, que la CVEC, qui doit être en partie utilisée pour des aides directes aux étudiants, ne soit pas complètement mobilisée et que l'établissement ne remplisse pas complètement les objectifs qui sont assignés en la matière. La FSU souhaite donc, au regard des nouvelles collaborations qui semblent se nouer avec le CROUS, qu'il soit possible de verser davantage d'aides directes aux étudiants en situation de précarité.

La FSU souhaite, par ailleurs, faire remarquer un élément majeur concernant la masse salariale : la CVEC est, en effet, utilisée de manière très conséquente pour financer de manière pérenne des postes de l'établissement.

Pour autant, les personnes qui sont sur ces postes ne sont pas dans des situations pérennes puisque tous en CDD ou CDI (voir vacataires quand on parle du médical). Une réflexion doit donc être menée car il n'est pas normal que l'établissement utilise des personnels sur des fonctions qui sont pérennes en sollicitant aussi largement la CVEC : il va falloir être capable de titulariser des agents et de financer ces postes sur la masse salariale de l'établissement et pas uniquement sur la contribution financière des étudiants.

La FSU souhaite, par ailleurs, faire remarquer que le Ministère avait clairement dit quand elle a été mise en place que la CVEC devait être destinée à l'animation et à l'accompagnement des étudiants et qu'elle ne devait en aucun cas être l'occasion de substituer des nouveaux crédits aux efforts que faisaient les établissements en matière budgétaire avant la CVEC. On peut toutefois se poser la question de la part de l'établissement hors CVEC. Sur les actions de la mission égalité, on est à 50 000 euros d'actions financées par la CVEC, si on croise ces données avec les événements de la mission, on constate que c'est au final la CVEC qui finance la totalité des actions menées contre l'homophobie, le racisme et pour la laïcité dans l'établissement. Il n'y a bien évidemment pas de difficulté à solliciter la CVEC pour cela, mais il n'est pas normal que ces actions, qui ne sont en plus pas uniquement destinées au public étudiants, ne disposent pas d'un budget spécifique de l'établissement.

M. BOCHE conclut en insistant sur la nécessité d'une meilleure redistribution de l'enveloppe de la CVEC et sur la transparence des dépenses, notamment sur les reliquats non dépensés ces dernières années. Il appelle à une meilleure restitution des actions menées grâce à cette contribution, afin que les étudiants sachent comment leur contribution est utilisée.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration souhaite apporter des précisions concernant le financement des actions de la cellule de lutte contre les violences. Elle rappelle qu'un projet est en cours pour l'année à venir afin de stabiliser et mettre en avant ces actions. Ce projet sera doté d'un budget dédié qui inclura des actions de sensibilisation ciblées, non seulement pour les étudiants mais également pour le personnel.

Elle rappelle que l'université dispose déjà d'un personnel administratif et d'un Vice-président spécifiquement chargés de cette mission, et pris en charge par le budget de l'université, ce qui montre l'engagement institutionnel au-delà de l'utilisation de la CVEC.

En ce qui concerne les fonds non utilisés de la CVEC, la Vice-présidente signale que cette situation est récurrente à l'échelle nationale. Plusieurs rapports ont montré que de nombreuses universités ont du mal à utiliser intégralement ces fonds dans le cadre de l'annualité budgétaire, principalement parce que les projets financés sont généralement de petite envergure. Pour pallier cette difficulté et permettre d'améliorer le taux d'exécution budgétaire, l'université a d'ailleurs multiplié et échelonné le nombre de commissions d'attribution des fonds.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration mentionne également un projet en cours visant à créer une maison des associations étudiantes, lieu où les associations pourraient se regrouper et développer des actions communes. Ce projet, qui mobilise les étudiants, offrirait un espace dédié pour renforcer la vie associative sur le campus et permettrait de mieux utiliser les fonds disponibles tout en répondant à un besoin réel des étudiants.

M. MOAL confirme qu'une réflexion approfondie a lieu avec le CROUS concernant l'accompagnement social des étudiants. Plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment l'aide à l'acquisition de matériel, les tickets alimentaires et les chèques vacances, et ces outils sont de plus en plus utilisés par les assistantes sociales, tant du côté de l'université que du CROUS. Cet accompagnement prend progressivement la forme d'une approche plus flexible et rapide, en comparaison avec les fonds traditionnels du FSDIE, qui sont moins mobilisés. M. MOAL rappelle qu'historiquement, le FSDIE social apportait un soutien financier direct aux étudiants, mais les dispositifs actuels, plus rapides à mettre en œuvre, sont devenus plus populaires. Ces dispositifs sont complémentaires et permettent de mieux répondre aux urgences en fonction des besoins des étudiants.

La synchronisation entre les services sociaux du CROUS et de l'université continue d'être discutée pour harmoniser et rendre ces outils plus adaptés, souples et agiles. M. MOAL souligne aussi la nécessité d'une vision plus large de ce qui constitue l'accompagnement social, en prenant en compte des initiatives comme la distribution de protections périodiques, qui sont une forme concrète d'aide sociale. M. MOAL conclut en affirmant que les 30 % du budget de la CVEC dédiés aux aides sociales et aux projets associatifs devraient être largement atteints en 2024, grâce à cette approche globale et diversifiée.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration soumet le bilan des actions financières financées par la CVEC au titre de l'année 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le bilan des actions financières financées par la CVEC au titre de l'année 2023 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

13. Délibération portant déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 ORLÉANS, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre-Val de Loire (INSPE CVL)

La Vice-présidente du Conseil d'Administration invite M. FATOUX, Directeur du patrimoine, à présenter le projet de déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 ORLÉANS, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre-Val de Loire (INSPE CVL).

Suite à cette présentation, la Vice-présidente du Conseil d'Administration s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE exprime, au nom de la FSU, une profonde amertume concernant la délibération en question, notamment en raison du terme employé, « déclaration d'inutilité », qui contraste fortement avec l'utilité historique de ce bâtiment. Pendant plus de 150 ans, ce bâtiment a formé des générations d'enseignants et d'enseignantes. Il déplore tant le fond que la forme de la situation, critiquant particulièrement la manière « à la hussarde » dont les événements ont été gérés. Il fait référence au déménagement soudain lié à un problème de chaudière et au réaménagement dans le bâtiment de Bourgoigne, qui continue de poser des difficultés.

M. BOCHE souligne que cette série d'événements renvoie une image négative de l'importance accordée par l'établissement à la formation des enseignants.

La FSU regrette ce processus, qui semble avoir été mené de manière précipitée, sans considération suffisante pour les répercussions. En conséquence, la FSU annonce qu'elle votera contre cette délibération, considérant particulièrement désolant que la fin du bâtiment se fasse de manière aussi pitoyable.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration reconnaît le sentiment de nostalgie lié à l'abandon d'un bâtiment historique, tout en rappelant que la « déclaration d'inutilité » est une terminologie juridique. Elle souligne le fait que, même si l'ancien bâtiment de Saint-Jean n'est plus utilisé, les mètres carrés n'ont pas été perdus. Au contraire, les étudiants et les personnels ont été regroupés sur le site Bourgogne, où des travaux de rénovation sont en cours. Elle précise également que des fonds du Contrat de Plan État-Région (CPER) ont été réaffectés pour rénover les deuxième et troisième étages du site Bourgogne, en tenant compte de l'évolution à venir de la réforme de la formation des enseignants. Un autre bâtiment à l'entrée du site Bourgogne a, par ailleurs, été rénové pour accueillir un centre de documentation ainsi que des bureaux pour les enseignants.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration insiste sur le fait qu'au final, la surface utilisée sur le site Bourgogne n'est pas inférieure à la surface qui intégrait l'ancien site de Saint-Jean. Quant au déménagement « précipité », la Vice-présidente explique qu'il a été nécessaire en raison d'un incident majeur : la chaudière du bâtiment de Saint-Jean a été submergée par plusieurs mètres d'eau, rendant impossible son remplacement sans refaire entièrement le système de chauffage. Il y avait, par ailleurs, un engagement à restituer les locaux dans un délai de deux ans au Département, ce qui a rendu une réaction rapide indispensable. L'objectif était principalement de permettre aux personnels de réaliser une rentrée sereine.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration soumet la déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 ORLÉANS, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Centre-Val de Loire (INSPE CVL) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	21
Contre :	2

→ **Vote du Conseil** : la déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 ORLÉANS, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Centre-Val de Loire (INSPE CVL) est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h06.

Le Président de l'Université d'Orléans
Éric BLOND